



Le slalomeur Marc Rochat partage ses doutes avec les gymnasiens

Page 4



Salaires impayés, intimidation... l'autre réalité du foot turc. Témoignages

Page 12

24 heures



Avec «TransPlanté», **Joseph Gorgoni** rit de son calvaire. Une hospitalisation pendant les Fêtes en a rajouté une couche. AMÉLIE PERROD

Page 24

Le grand quotidien vaudois. Depuis 1762 | www.24heures.ch

Un cocktail public-privé pour une Henniez verte

Climat La Commune, des acteurs économiques et un philanthrope créent ensemble une société de Services industriels pour viser l'indépendance énergétique et la neutralité carbone d'ici à 2050.

Exemplaire «Le modèle est judicieux, commente le délégué cantonal à la transition énergétique, il permet de valoriser sur place deux ressources qui ne sont pas déplaçables.»

France Pendant ce temps, Nestlé Waters, propriétaire de la source vaudoise, est sous enquête pour une affaire liée à ses marques françaises concernant les processus de nettoyage. **Lire en page 3**

Un bonheur glaçant sous les fenêtres de l'horreur



Cinéma D'un côté du mur, le centre d'extermination d'Auschwitz. De l'autre, une vie de famille joyeuse qui rend plus insupportable encore le monde en hors-champ. «The Zone of Interest», de Jonathan Glazer, Grand Prix du jury à Cannes en 2023, illustre «la banalité du mal». **Page 23**

Verdict

Acquittement après le drame à skis

Les responsables de la sécurité du domaine skiable de la Videmanette ont été libérés de l'accusation d'homicide par négligence. La famille qui pleure un enfant de 13 ans, mort après avoir heurté un poteau, pourrait faire appel. **Page 4**

Prévention

Pourquoi Patouch est non grata à l'école

Les méthodes de l'association de prévention des maltraitances ne conviennent plus au Canton, qui pointe «un langage inapproprié ainsi qu'un discours culpabilisant». **Page 6**

Pierre Maudet

Au tribunal pour un accrochage

Le conseiller d'État genevois nie avoir fait une touchette en plein trafic et avoir filé. Il conteste les 2100 francs d'amende. L'autre automobiliste assure qu'il s'est fait emboutir. **Page 9**

PUBLICITÉ

valable jusqu'au 3 février

Jouez et gagnez des bons d'achat jusqu'à vendredi avec **lfm LA RADIO**



30.60 kg

17.90

Filets de bar frais, 70-120 g d'élevage, de Grèce

-32%

40.- kg

26.90

Entrecôte de bœuf frais faux-filet Resto, env. 1.2 kg Suisse/Allemagne/Autriche



PLUS DE 2000 ACTIONS CHAQUE SEMAINE

ALIGRO

OUVERT À TOUS!

Chavannes-Renens, Genève, Sion, Matran

L'éditorial 2 • Courrier 8 • Météo 8 • Décès 20-21 • Cinéma, Jeux 22



Transition énergétique

Henniez se fait plus verte grâce à sa STEP modèle

La station d'épuration de la petite commune broyarde va devenir une source d'énergie autosuffisante. Financé localement, ce projet vise la neutralité carbone.



Décarbonation
La STEP permettra à la Commune de bâtir un réseau de chauffage à distance. PATRICK MARTIN

Sébastien Galliker

En 2020, la Commune d'Henniez et Nestlé Waters, exploitant des sources minérales Henniez SA, faisaient grincer des dents au moment de se couper du reste de la région pour le traitement des micropolluants. Au lieu de rejoindre la STEP intercommunale de Lucens, les deux entités choisissaient d'adapter la STEP locale. Celle-ci traite désormais les micropolluants à 95% au charbon actif. Et un peu plus de trois ans plus tard, elle doit permettre à la petite commune de 456 âmes d'atteindre la neutralité carbone.

«Chacun à son niveau doit faire un pas dans la transition énergétique souhaitée par le Conseil fédéral. À notre niveau, le Conseil général a opté pour une politique audacieuse, qui correspond à nos ressources», a présenté, mercredi, le syndic Yannick Escher. Par le biais de la création des Services industriels d'Henniez (SIH) SA, la communauté a pu réunir auprès de caisses de pension et d'investisseurs institutionnels les 8,7 millions de francs nécessaires à la réalisation du premier projet dans le village. Cautionnant la démarche, la population d'Henniez autofinance ainsi sa décarbonation, sans recours aux deniers publics.

Coopérative villageoise
Dotés d'un capital initial de 100'000 francs, les SIH sont détenus à 49% par la Commune, à 1% par la société Nestlé Waters

«À notre niveau, le Conseil général a opté pour une politique audacieuse, qui correspond à nos ressources.»

Yannick Escher, syndic d'Henniez

(Suisse) SA et à 2% par la société Innergia. «Une spécificité du projet d'Henniez est qu'une coopérative villageoise, en cours de formation, détiendra les 48% du capital. Pour associer tous les partenaires, cette coopérative sera ouverte à tous les habitants dès 16 ans qui souhaitent s'engager pour la transition énergétique. Il me semble que cela porte davantage de fruits de mettre de l'énergie ici que de se coller les mains sur les routes», reprend le syndic.

Spécialiste de la transition énergétique, la société payernoise Innergia coordonne les mesures à point et comme unité de secours. «Pour les bâtiments plus isolés, les SIH prévoient de transformer leur alimentation par le biais de solutions individuelles telles que pompes à chaleur ou chaudières

teindre une réduction aux alentours de 50% de CO₂ d'ici à 2027 au plus tard, soit les objectifs du Canton pour 2030.

Dans le détail, le premier projet consiste à fournir à la population de l'énergie thermique par un réseau de chauffage à distance (CaD), alimenté par la récupération de la chaleur des eaux de la STEP et par un champ de dix sondes géothermiques, dans le secteur de la salle communale du Cloalet.

Une chaudière à bois, provenant des forêts communales ou de la région, est prévue comme appoint et comme unité de secours. «Pour les bâtiments plus isolés, les SIH prévoient de transformer leur alimentation par le biais de solutions individuelles telles que pompes à chaleur ou chaudières

à pellets, à un tarif identique que les raccordements au réseau centralisé», détaille Olivier Aeberhard, vice-syndic.

Parallèlement, les SIH vont également produire de l'électricité grâce à des panneaux photovoltaïques disposés sur les bâtiments de la STEP et la déchetterie. Ces infrastructures durables vont donc se transformer en productrices d'énergie.

«On fait quelque chose»

D'après un premier sondage communal, une quinzaine de bâtiments privés et deux de la commune, actuellement chauffés au gaz ou au mazout, semblent intéressés à rejoindre le CaD. «Il en coûtera une taxe de raccordement, une taxe de puissance pour assurer le roulement financier des SIH et un abonnement selon la consommation», détaille le vice-syndic, chargé de la STEP. Des démarchages sont en cours auprès d'autres propriétaires, avec la possibilité d'un raccordement plus tardif.

«Ici, le discours a changé. Au lieu de dire: «Il faut faire quelque chose», Henniez peut dire: «On fait quelque chose», s'est réjoui l'homme d'affaires André Hoffmann, vice-président de Roche et environnementaliste, qui soutient la démarche. Et de noter au passage que les seuls types de ressources énergétiques primaires renouvelables du pays sont le soleil, les forces de l'eau et du vent et la récupération de chaleur.

«Une approche judicieuse»

● Délégué cantonal à la transition énergétique, François Vuille voit la démarche d'Henniez d'un bon œil. Sans commenter le montage financier public-privé des SIH, il juge pertinent que les communes valorisent leurs ressources localement. «L'approche énergétique d'Henniez est judicieuse, commente le responsable. Elle permet de valoriser sur place les rejets de chaleur de la STEP, puis la



François Vuille, délégué cantonal à la transition énergétique

géothermie, qui sont deux ressources non déplaçables. Le bois, qui peut être déplacé et pourrait donc être valorisé ailleurs, vient ensuite seulement en appoint.»

Pour améliorer le niveau d'indépendance énergétique du canton, la priorisation des ressources s'apparente comme un élément primordial. «On pourrait atteindre un niveau d'indépendance de 100% ou quasi en valorisant nos ressources localement. Pourtant, le taux d'indépendance du canton de Vaud est de l'ordre de 16% actuellement», conclut l'ancien directeur du Centre de l'énergie de l'EPFL. **SGA**

France

De l'eau dans le gaz pour Nestlé Waters

Nestlé Waters, qui possède la marque Henniez, est actionnaire minoritaire de cette nouvelle entité des Services industriels. À hauteur d'un petit pour cent. Mais ce sont d'autres sources qui font son actualité. Lundi, on apprenait que la multinationale avait recours à des traitements interdits pour purifier certaines de ses sources minérales sur sol français.

Nestlé Waters avait pris les devants dans les médias pour assurer que ces pratiques n'avaient plus cours dans ses marques Perrier, Vittel, Hépar et Contrex. Autorisées pour l'eau du robinet ou les «eaux rendues potables par traitements», les techniques de purification comme les filtres à charbon actifs ou les ultraviolets sont interdites pour les eaux minérales naturelles ou les eaux de source. Nestlé Waters expliquait alors que «l'évolution des conditions climatiques et environnementales, avec la multiplication d'événements extrêmes, à l'instar de sécheresses ou d'inondations, combinés à l'expansion des activités humaines autour de nos sites, rendent très difficile le maintien de la stabilité des caractéristiques essentielles d'une eau minérale naturelle». Mardi, «Le Monde» et «Radio France» révélaient qu'un tiers des marques en France avaient pourtant recours à ces procédés. Selon le média public, les inspecteurs de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) auraient conclu que si, «globalement», le «niveau de conformité est élevé sur les eaux en bouteille, il ne serait pas prudent de conclure à la parfaite maîtrise du risque sanitaire, notamment du risque microbiologique».

L'affaire a commencé fin 2020, quand un ancien salarié de la société Sources Alma, qui produit une trentaine d'eaux en bouteille en France dont Cristaline, Saint-Yorre et Vichy Célestins, a signalé à la Répression des fraudes (DGCCRF) des «pratiques suspectes dans une usine du groupe».

Cette dénonciation a débouché sur une enquête préliminaire ouverte par le Parquet de Cusset (Allier) visant des faits de tromperie. Une autre enquête judiciaire a été ouverte visant le groupe Nestlé Waters pour des manquements à la réglementation, a confirmé la source gouvernementale, sans préciser le lieu. Selon Radio France et «Le Monde», elle a été ouverte par le Parquet d'Épinal.

AFP/CAZ